



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue en vidéoconférence à partir du point de service de Sainte-Anne-des-Monts, de l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, ainsi que du siège social de Gaspé, le **mardi 17 avril 2018** sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue et en explique le déroulement.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Neuf commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

| | |
|------------------------------|--|
| J. Antonio Blouin (Gaspé) | Aline Perry (Gaspé) |
| Jean-Yves Dupuis (Gaspé) | Jean-Pierre Pigeon (S-A-D-M) |
| Jean-Marc Lemieux (S-A-D-M) | France Tapp (commissaire-parent) (Gaspé) |
| Jacques Létourneau (S-A-D-M) | Louis Vigneau (commissaire-parent) (S-A-D-M) |
| Sébastien Lévesque (S-A-D-M) | |

Les commissaires, mesdames Marie-France Minville et Isabelle Richard, sont absentes et ont avisé de leur absence.

Sont aussi présents :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Madame Renée-Claude Bourget (Gaspé) | coordonnatrice du service des ressources humaines |
| Madame Caroline Charrette (Gaspé) | directrice du Service des ressources humaines |
| Madame Deslilas Fournier (Gaspé) | directrice des Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques |
| Monsieur Claude Petitpas (S-A-D-M) | directeur du Service du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire |
| Monsieur Martin Savoie (Gaspé) | directeur général |
| Monsieur David Smith (Gaspé) | directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire |

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018
 - 4.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018
5. **Enjeux politiques**
Aucun point relié aux enjeux politiques
6. **Direction générale**
Aucun point relié à la direction générale
7. **Service des ressources financières**
Aucun point relié à ce service
8. **Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire**
 - 8.1 Réfection partielle de la distribution d'urgence à l'école C.-E.-Pouliot
– Acceptation finale des travaux

- 8.2 Réfection de la toiture et de la maçonnerie à l'école du P'tit-Bonheur
– Acceptation finale des travaux

9. Service des ressources humaines

- 9.1. Personnel de soutien

Aucun point relié au personnel de soutien

- 9.2. Personnel enseignant

- 9.2.1 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Julie Roy

- 9.2.2 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à monsieur Dave Johnson – 2017-2018

- 9.2.3 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à monsieur Dave Johnson – 2018-2019

- 9.2.4 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à monsieur Gino Miville

- 9.2.5 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Marlène Curadeau – 2017-2018

- 9.2.6 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Marlène Curadeau – 2018-2019

- 9.2.7 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Joëlle Roy

- 9.2.8 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Annie Fraser

- 9.2.9 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Marie-Josée Robinson

- 9.2.10 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Carline Minville

- 9.2.11 Engagement d'une enseignante à temps plein

- 9.2.12 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Josianne-Tania Boulay – 2017-2018

- 9.3. Personnel professionnel

- 9.3.1 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Cathy Archambault

- 9.3.2 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Suzie Sergerie

- 9.3.3 Engagement de madame Stéphanie Joncas à titre de conseillère pédagogique

10. Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle

Aucun point relié à ce service

11. Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques

11.1 Services en psychologie pour la Haute-Gaspésie

12. Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire

Aucun point relié à ce service

13. Informations et commentaires

14. Autres affaires

15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CE-1804-084

CE-1804-084

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CE-1804-085

CE-1804-085 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018

Aucun suivi nécessaire.

5. ENJEUX POLITIQUES

Aucun sujet relié aux enjeux politiques.

6. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun sujet relié à la direction générale.

7. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun sujet relié à ce service.

8. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 RÉFECTION PARTIELLE DE LA DISTRIBUTION D'URGENCE À L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT - ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU l'article 33 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'accepter ou refuser les travaux effectués (construction, rénovation, transformation ou réparation majeure) dont les coûts sont supérieurs à 50 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

VU la résolution CE-1706-135 autorisant les travaux de réfection partielle de la distribution d'urgence à l'école C.-E.-Pouliot dans le cadre des projets « Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien 2015-2016 » (projet 0403M1516);

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception sans réserve des travaux émis par la firme Kwatroe Consultants inc., experts professionnels dans le dossier, en date du 18 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CE-1804-086

CE-1804-086 d'accepter les travaux de réfection partielle de la distribution d'urgence à l'école C.-E.-Pouliot réalisés par Packwood Électrique, au montant total final de 58 740,00 \$, taxes non incluses (67 536,32 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

La commissaire, madame Aline Smith, se joint à la rencontre par téléphone.

8.2 RÉFECTION DE LA TOITURE ET DE LA MAÇONNERIE À L'ÉCOLE DU P'TIT-BONHEUR - ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU l'article 33 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'accepter ou refuser les travaux effectués (construction, rénovation, transformation ou réparation majeure) dont les coûts sont supérieurs à 50 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

VU la résolution CE-1604-248 autorisant les travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie à l'école du P'tit-Bonheur dans le cadre des projets « Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien 2015-2016 » (projet 0241M1516);

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Bourbeau Proulx Savard consortium d'architectes, experts professionnels dans le dossier, en date du 9 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-1804-087

CE-1804-087 d'accepter les travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie à l'école du P'tit-Bonheur réalisés par René G. Paré inc., au montant total final de 78 313,11 \$, taxes non incluses (90 040,50 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 PERSONNEL DE SOUTIEN

Aucun sujet relié au personnel de soutien.

9.2 PERSONNEL ENSEIGNANT

9.2.1 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME JULIE ROY

VU la clause 5-15.02 d) de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU la politique de la Commission scolaire relative à l'octroi de congés sans traitement, de congés sabbatiques à traitement différé et de retraite progressive;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Julie Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école Gabriel-Le Courtois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jacques Létourneau, et résolu,

CE-1804-088

CE-1804-088 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Julie Roy, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

VÉRIFICATION DU QUORUM À MI-SÉANCE

Dix commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

| | |
|------------------------------|--|
| J. Antonio Blouin (Gaspé) | Aline Perry (Gaspé) |
| Jean-Yves Dupuis (Gaspé) | Jean-Pierre Pigeon (S-A-D-M) |
| Jean-Marc Lemieux (S-A-D-M) | Aline Smith (téléphone) |
| Jacques Létourneau (S-A-D-M) | France Tapp (commissaire-parent) (Gaspé) |
| Sébastien Lévesque (S-A-D-M) | Louis Vigneau (commissaire-parent) (S-A-D-M) |

Les commissaires, mesdames Marie-France Minville et Isabelle Richard, sont absentes et ont avisé de leur absence.

Sont aussi présents :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Madame Renée-Claude Bourget (Gaspé) | coordonnatrice du service des ressources humaines |
| Madame Caroline Charrette (Gaspé) | directrice du Service des ressources humaines |
| Madame Deslilas Fournier (Gaspé) | directrice des Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques |
| Monsieur Claude Petitpas (S-A-D-M) | directeur du Service du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire |
| Monsieur Martin Savoie (Gaspé) | directeur général |
| Monsieur David Smith (Gaspé) | directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire |

9.2.2 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET DE SON POSTE D'ENSEIGNANT À MONSIEUR DAVE JOHNSON – 2017-2018

VU la clause 5-15.03 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU la clause 5-15.02 g) de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet de son poste d'enseignant adressée au Service des ressources humaines par monsieur Dave Johnson;

CONSIDÉRANT que la demande de monsieur Dave Johnson est faite afin de répondre aux besoins de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école des Prospecteurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau et résolu,

CE-1804-089

CE-1804-089 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à monsieur Dave Johnson rétroactivement du 22 février 2018 au 30 juin 2018.

9.2.3 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MONSIEUR DAVE JOHNSON – 2018-2019

VU la clause 5-15.05 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par monsieur Dave Johnson;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire fait face à une pénurie de personnel enseignant qualifié;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CE-1804-090

CE-1804-090 de ne pas octroyer un congé sans traitement à temps complet à monsieur Dave Johnson du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.2.4 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MONSIEUR GINO MIVILLE

VU la clause 5-15.05 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par monsieur Gino Miville;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire fait face à une pénurie de personnel enseignant légalement qualifié;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CE-1804-091

CE-1804-091 de ne pas octroyer un congé sans traitement à temps complet à monsieur Gino Miville, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.2.5 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME MARLÈNE CURADEAU – 2017-2018

VU la clause 5-15.06 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Marlène Curadeau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école aux Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CE-1804-092

CE-1804-092 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Marlène Curadeau, du 7 mars 2018 au 30 juin 2018.

9.2.6 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME MARLÈNE CURADEAU – 2018-2019

VU la clause 5-15.06 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU la politique de la Commission scolaire relative à l'octroi de congés sans traitement, de congés sabbatiques à traitement différé et de retraite progressive;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Marlène Curadeau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école aux Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CE-1804-093

CE-1804-093 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Marlène Curadeau, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.2.7 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME JOËLLE ROY

VU la clause 5-15.13 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU la politique de la Commission scolaire relative à l'octroi de congés sans traitement, de congés sabbatiques à traitement différé et de retraite progressive;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Joëlle Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école Saint-Maxime de Mont-Louis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1804-094

CE-1804-094 d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel de 15 % à madame Joëlle Roy, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.2.8 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME ANNIE FRASER

VU la clause 5-15.13 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU la politique de la Commission scolaire relative à l'octroi de congés sans traitement, de congés sabbatiques à traitement différé et de retraite progressive;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Annie Fraser;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école de l'Anse;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux et résolu,

CE-1804-095

CE-1804-095

d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel de 11 % à madame Annie Fraser du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.2.9 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME MARIE-JOSÉE ROBINSON

VU la clause 5-15.13 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU la politique de la Commission scolaire relative à l'octroi de congés sans traitement, de congés sabbatiques à traitement différé et de retraite progressive;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Marie-Josée Robinson;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école Saint-Maxime de Mont-Louis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque et résolu,

CE-1804-096

CE-1804-096

d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel de 11 % à madame Marie-Josée Robinson, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.2.10 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME CARLINE MINVILLE

VU l'article 5-15.02 g) de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU la politique de la Commission scolaire relative à l'octroi de congés sans traitement, de congés sabbatiques à traitement différé et de retraite progressive;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Carline Minville;

CONSIDÉRANT que madame Carline Minville fait cette demande afin de répondre aux besoins de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Services éducatifs aux jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CE-1804-097

CE-1804-097 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Carline Minville, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.2.11 ENGAGEMENT D'UNE ENSEIGNANTE À TEMPS PLEIN

VU l'article 10 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs autorisant le comité exécutif à engager le personnel régulier à temps plein ;

VU les dispositions des conventions collectives applicables (E1) (n° 5.1.14, 5.3.17 et 5.3.20);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-1804-098

CE-1804-098 d'engager madame Josiane-Tania Boulay dans un poste à temps plein d'enseignante au champ 2, titulaire au préscolaire, à l'école Notre-Dame-de-Liesse, rétroactivement à compter du 6 septembre 2017, et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

9.2.12 D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME JOSIANE-TANIA BOULAY

VU la clause 5-15.03 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 5-15.02 g) de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Josiane-Tania Boulay;

CONSIDÉRANT que la demande de madame Josiane-Tania Boulay répond aux besoins de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Services éducatifs aux jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-1804-099

CE-1804-099 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Josiane-Tania Boulay, rétroactivement du 6 septembre 2017 au 30 juin 2018.

9.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL

9.3.1 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME CATHY ARCHAMBAULT

VU la clause 7-3.01 de la convention collective du personnel professionnel;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Cathy Archambault à titre de professionnelle;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel enseignant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école Saint-Rosaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1804-100

CE-1804-100 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet à madame Cathy Archambault, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.3.2 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME SUZY SERGERIE

VU la clause 7-3.01 de la convention collective du personnel professionnel;

VU la politique de la Commission scolaire relative à l'octroi de congés sans traitement, de congés sabbatiques à traitement différé et de retraite progressive;

VU l'article 24 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Suzy Sergerie à titre de professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des services éducatifs aux jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu.

CE-1804-101

CE-1804-101 d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel équivalent à 20 % d'une pleine tâche à madame Suzy Sergerie, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

9.3.3 ENGAGEMENT DE MADAME STÉPHANIE JONCAS À TITRE DE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE

VU la clause 5-3.01 de la convention collective du personnel enseignant;

VU que le poste de conseillère ou conseiller pédagogique est autorisé par le conseil des commissaires au plan d'effectifs des professionnels (doc. SRH1617-053);

VU l'article 10 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs précisant qu'il est du ressort du Comité exécutif de décider de l'embauche du personnel régulier à temps plein dont l'effectif est autorisé par le conseil, entre autres, pour le personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la candidature de madame Stéphanie Joncas par le comité de sélection sur le poste de conseillère ou conseiller pédagogique à temps plein;

CONSIDÉRANT la recommandation d'engagement de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation d'engagement de la direction des Services éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu.

CE-1804-102

CE-1804-102 d'engager madame Stéphanie Joncas à titre de conseillère pédagogique à compter du 30 avril 2018.

10. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun sujet relié à ce service.

11. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES ET SERVICES INFORMATIQUES

11.1 SERVICES EN PSYCHOLOGIE POUR LA HAUTE-GASPÉSIE

VU l'article 29.1 du règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif le droit d'autoriser les contrats de services dont les coûts sont supérieurs à 25 000,00 \$ et n'excèdent pas 100 000,00 \$;

VU l'appel d'offres sur invitation réalisé le 28 mars 2018 auprès de 3 firmes pour des services en psychologie pour la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les besoins en services de psychologie pour la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'offre reçue :

| Soumissionnaire | Provenance | Montant avant taxes (avec frais déplacement) | Montant taxes incluses | Conforme | Recommandation |
|-----------------|------------|--|------------------------|----------|----------------|
| Réseau Sagesse | Québec | 38 100 \$ | 43 805,48 \$ | X | X |

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu.

CE-1804-103

CE-1804-103 de retenir les services de Réseau Sagesse pour la réalisation de ce mandat, d'autoriser et de mandater la directrice des Services éducatifs aux jeunes et des Services informatiques à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis.

12. SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES COMMUNICATIONS ET DE LA GESTION DOCUMENTAIRE

Aucun sujet relié à ce service.

13. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Aucune information ni commentaire.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

CE-1804-104

CE-1804-104 que la séance soit levée à 20 h 08.

Président

Secrétaire général